

2010-06-17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour la neuvième année consécutive, la Banque nationale de Belgique publie sa *Financial Stability Review*.

L'article récurrent de cette publication, l'*Overview*, présente un aperçu des principaux déterminants de la stabilité du système financier en Belgique. Il analyse les développements récents dans le secteur bancaire et des assurances en Belgique.

La seconde partie de la *Financial Stability Review* comporte trois articles en rapport avec la surveillance (*oversight*) de la résistance des infrastructures financières:

- Aperçu des activités d'*oversight* de la BNB en 2009
- La gestion du risque de liquidité du point de vue des autorités d'*oversight* des infrastructures de marchés financiers
- Evaluation et enseignement de l'exercice de crise opérationnelle mené en collaboration avec Atos Worldline

La Revue contribue aussi aux débats et à la réflexion sur les grandes évolutions en cours au sein du système financier international par l'intermédiaire d'articles plus ciblés sur des thèmes spécifiques.

Cette année, la troisième partie de la Revue contient des articles consacrés aux thèmes suivants:

- Renforcement de la stabilité du système financier: la réforme réglementaire dans une perspective d'après-crise
- Mesure de l'importance systémique des institutions financières sur la base d'informations de marché
- Le puzzle du système bancaire: une évolution vers un modèle de filiale autonome risque-t-elle d'entraîner automatiquement une fragmentation transfrontière?
- A la recherche d'indicateurs appropriés du risque de crédit: examen de la crise actuelle à la lumière des notes dérivées des informations de marché

En plus de sa Revue de stabilité financière, la Banque publie aussi un nouveau numéro du fascicule semestriel intitulé «Aperçu statistique du système financier belge». Cette brochure reprend une série de tableaux et de graphiques qui décrivent les tendances observées dans les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et sociétés de conseil en placement, les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif, les compagnies d'assurances, les fonds de pensions et les émissions publiques de valeurs mobilières.